

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements

Réunion du vendredi 31 juillet 2020
Procès-verbal n° 04

Président : M. MALBRAND Guy

Présents : MM. BILLY Patrice, BARANGER Philippe, HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, RAVEAU Gilles

Excusé : M. TEXIER Philippe

Assistent : Mme BARAUDON Ginette, M. BASQ Stéphane

Approbation des PV n° 03 du 06/03/2020 sans modification.

RAPPEL IMPORTANT :

■ La distance entre la ligne de touche et la main courante est impérativement de 2m50 sans équipement divers entre.

■ **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

A l'intention des clubs cités sur ce PV → Pour les reclassements notés ci-dessous sans retour de signature de votre mairie, votre club n'est plus couvert – merci d'intervenir rapidement auprès de cette dernière.

CIVILITÉS

La CDTIS présente ses plus sincères condoléances suite au décès d'Amédée Rogari, ancien membre de notre commission.

INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

■ **JOUHET – Annexe – NNI 861170102**

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau FootA8 du 29/05/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 25/02/2020.

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau FootA8**

1.2 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

■ **NEUVILLE – STADE R. GARNAUD annexe – NNI 861770102**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 02/04/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 12/03/2020

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **JOUHET – Stade municipal – NNI 861170101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 23/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 02/04/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 12/03/2020

- Attestation de capacité du 29/05/2020

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **NALLIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 861750101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 03/03/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 17/02/2020

- Attestation de capacité du 29/05/2020

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **QUINCAÏ – STADE MUNICIPAL – NNI 862040101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 06/03/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 06/03/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030**

■ **COUSSAY – STADE MUNICIPAL – NNI 860850101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 11/03/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 11/03/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 attente signature**

■ **SCORBE CLAIRVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 862580101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 22/10/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 02/06/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 02/06/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 attente signature**

■ **MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE JURASSON – NNI 861580102**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 22/06/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 18/06/2020

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **LA FERRIERE AYROUX – STADE ANDRE FILLON – NNI 860970101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 23/06/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 05/02/2020

- Attestation de capacité du 23/06/2020 pour 299 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **QUEAUX – STADE BRIN et EON – NNI 862030101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 13/07/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 13/07/2020

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **SAULGE – STADE MUNICIPAL – NNI 862540101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 17/07/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 17/07/2020

- Attestation de capacité du 23/06/2020 pour 299 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

■ **LA VILLEDIEU DU CLAIN – COMPLEXE MAURICE BESSERON – NNI 862900101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 23/07/2020 et du contrôle de visite de la CDTIS du 12/06/2020

- AOP du 23/07/2020 pour 299 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6**

RETRAITS DE CLASSEMENT ou en SOMMEIL

LESIGNY – NNI 861290101 - mis en sommeil – courrier du 10/03/2020

JOUSSE – NNI 861190101 - mis en sommeil – courrier du 9/3/2020

SAINT MARTIN L'ARS – NNI 862360101 - mis en sommeil – courrier du 07/03/2020

CURZAY sur VONNE – NNI 860910101 - mis en sommeil – courrier du 05/06/2020

AMBERRE – NNI 860020101 – mis en sommeil – courrier du 13/07/2020

AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

■ **ST CHRISTOPHE - STADE MUNICIPAL - NNI 862170101**

- Contrôle de la réfection de l'aire de jeu de 100 x 65 (dimensions maximales)
- Rapport de Mr Hérault du 05/06/2020 - **mis sur Foot2000**
- Reçu plan des vestiaires le 10/06/2020 – conforme au projet

La CDTIS confirme que dès que les vestiaires seront terminés, le classement sera effectif (prévu début septembre)

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

■ **CENON – STADE DES SOURCES – NNI 860460101**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 05/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 4 du 05/05/2020 faisant suite à une rénovation au niveau lampes

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 05/05/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 225 Lux

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emin/Emaxi : 0,60

Au vu des résultats photométriques, la CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E4**

■ **NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL – NNI 861780101**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 19/12/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 4 du 04/06/2020 faisant suite à une rénovation au niveau lampes

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 12/05/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 247 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emin/Emaxi : 0,51

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E4**

■ **ITEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 861130101**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 29/04/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 5 du 10/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 10/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 210 Lux

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emin/Emaxi : 0,64

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement en **niveau E5 jusqu'à la signature**

■ **CHAUVIGNY – STADE GILBERT GARNAUD – NNI 860700101**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 05/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 4 du 11/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 11/03/2020 (refus), note le relevé du 22/07/2020, conforme:

Eclairage moyen horizontal : 217 Lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emin/Emaxi : 0,50

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec avis favorable pour E4

■ **MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER – NNI 861650101**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 26/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 3 du 11/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 11/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 308 Lux (320 lux pour E3)

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emin/Emaxi : 0,61

Au vu des résultats photométriques non conformes pour un E3, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E4**

■ **ROUILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 863130101**

Cette installation était classée en Niveau E 5 jusqu'au 03/04/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 5 du 13/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 13/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 152 Lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emin/Emaxi : 0,52

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement en **niveau E5 jusqu'au 03/04/2022**

■ **BUXEROLLES – STADE MICHEL AMAND – NNI 860410101**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 4 du 11/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 09/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 463 Lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E4**

■ **MONTMORILLON – STADE JEAN GUILLOT – NNI 861650301**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 21/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 4 du 11/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 11/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 202 Lux

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emin/Emaxi : 0,58

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E4**

■ **CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E 5 du 10/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives

(CDTIS) faisant suite à la visite du 12/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 171 Lux

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emin/Emaxi : 0,66

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement en **niveau E5 jusqu'au 28/06/2022**

■ **NEUVILLE – STADE R. GARNAUD – NNI 861770101**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 21/6/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 02/04/2020/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 12/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 243 Lux

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emin/Emaxi : 0,63

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E4**

■ **CIVRAY – STADE BEAUSEJOUR – NNI 860780101**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 13/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 23/07/2020/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 23/07/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 176 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E5**

■ **PAYROUX – STADE ALAIN DE L'ALLIER – NNI 861890101**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 06/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 23/07/2020/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 23/07/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 124 Lux

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emin/Emaxi : 0,62

Au vu des résultats photométriques, La CDTIS transmet à la CRTIS avec **avis favorable pour E5**

AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

■ **OYRE** – attestation de capacité du 02/03/2020

■ **JAUNAY MARIGNY** – stade Marigny – attestation de capacité du 25/03/2020 pour 299 personnes

■ **USSON** – stade René Begoin – attestation de capacité du 12/02/2020 pour 299 personnes

■ **CHAMPAGNE St HILAIRE** – stade Marot Texerreau – attestation de capacité du 13/03/2020 pour 299 personnes

■ **OUZILLY** – stade les Ours de la Placette – attestation de capacité du 30/01/2020 pour 299 personnes

CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE

SENILLE / St SAUVEUR – stade C.Arnault – NNI 862450101

Contrôle de Mr Hérault concernant un FAFA « sécurisation » (Main courante + abris joueurs)

Dossier **conforme** transmis à la Ligue

DIVERS

- **Demande du club d'ANTRAN** – vu en réunion téléphonique – accord confirmé pour la main courante
1 coté sur terrain annexe – public interdit sur les 3 autres
- **NAINTRE** – STADE Annexe – Courrier de la CDTIS (Patrice Hérault)
- Attente retour de signature

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président, Guy Malbrand